

COMMUNE DE JUSSAC

délibération :
D_2021_3_17

SEANCE DU 08 JUIN 2021

Nombre de conseillers en
exercice : 19

L' an deux mille vingt et un, le mardi 08 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment
convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle polyvalente de Jussac, sous
présidence de Monsieur RODIER Jean-François, Le Maire.

Présents : 17

Date de convocation du : 01 Juin 2021

Votants : 17

Présents : Monsieur ANDRE Jean-Luc, Monsieur ARNAL André, Madame BASTIEN
Joëlle, Madame CLUSE Nathalie, Madame COLOMB Yvette, Madame FOUSSAT
Françoise, Madame GANE Cécile, Monsieur LACROIX Michel, Madame LINARD
Danielle, Madame MALHERBES Caroline, Madame PRADEL Céline, Monsieur
RODIER Jean-François, Monsieur ROFFY Jacques, Madame ROUX Céline, Monsieur
SCIORETO Cyrille, Monsieur VIOLLE Willy, Madame DELHOSTAL Anne

**Objet : Demande de
subvention auprès de la
Région : Traverse de
Jussac (RD 922)**

Absent(s) : Monsieur GRAFFOILLERE Pierrick, Monsieur ROUX Hervé

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Caroline MALHERBES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet d'aménagement, mise en sécurité et accessibilité de la traverse de Jussac (RD922) et création d'un coeur de village dont le coût prévisionnel s'élève à **435 433.00€ HT**, va bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2021 (DETR) à hauteur de 25% et non 40% et ne fait pas partie des programmes retenus au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2021 (DSIL). (CF Délibération D2021-1-5 demande de subventions auprès de l'Etat (DETR et DSIL 2021) et de la Région.)

Monsieur le Maire rappelle que le projet bénéficie du concours du Département avec le Fonds Cantal Solidaire (FCS) 2020 pour 30000€ et du possible redéploiement du FCS 2021 d'environ 18000€.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention à la Région AURA au titre du Contrat Ambition Région 2ème génération pour un montant de 194 643€.

Le plan de financement mis à jour de cette opération serait le suivant :

ETAT : DETR 2021 soit 24.28%	105 702.00€
REGION : Contrat Ambition Région 2ème génération soit 44.70%	194 643.00€
DEPARTEMENT : Fonds Cantal Solidaire 2020 soit 6.89%	30 000.00€
DEPARTEMENT : Fonds Cantal Solidaire 2021 soit 4.13%	18 000.00€
Autofinancement communal soit 10%	43544.00€
Emprunt soit 10%	43544.00€
TOTAL	435 433.00€

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant : fin 2021 début 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- **DE CONFIRMER** le projet d'aménagement, mise en sécurité et accessibilité de la traverse de Jussac (RD922) - Création d'un coeur de Village,
- **D'ADOPTER** le plan de financement mis à jour,
- **D'AUTORISER** Mr le Maire à SOLLICITER une subvention de 194 643€ auprès de la Région AURA.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-François RODIER

